

ELIS

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 223 008 066 euros
Siège social : 5 boulevard Louis Loucheur – 92210 Saint-Cloud
499 668 440 R.C.S. Nanterre

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU DIRECTOIRE ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 225-116 DU CODE DE COMMERCE SUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL MISES EN ŒUVRE AU TITRE DES 24^{ème} ET 25^{ème} RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que lors de votre Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2020, vous avez, au titre de la 24^{ème} résolution, délégué à votre Directoire pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros (soit 5 millions d'actions de 1 euro de valeur nominale chacune), par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

En outre, lors de votre Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2020, vous avez, au titre de la 25^{ème} résolution, délégué à votre Directoire pour une durée de 18 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros (soit 5 millions d'actions de 1 euro de valeur nominale chacune), ce montant venant s'imputer sur le plafond global de 5 millions d'euros fixé à la 24^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Annuelle, pour procéder à l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires constituée de salariés de filiales étrangères du Groupe adhérents du plan d'épargne groupe international. Cette 25^{ème} résolution a été renouvelée aux termes de la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129 et R.225-115 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'il a été fait usage par le directoire des délégations susvisées dans le cadre de la mise en œuvre d'une offre réservée aux salariés appelée en interne « Elis for All 2021 » conformément à l'autorisation consentie par le Conseil de surveillance au directoire lors de sa réunion du 21 octobre 2020.

Ainsi, le 17 mars 2021, le Directoire a arrêté les principales modalités de l'offre aux salariés « Elis for All 2021 » et a délégué au Président du Directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette offre.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le directoire, après avoir pris connaissance de la décision du Président en date du 29 juin 2021 constatant la réalisation définitive des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents d'un plan d'épargne groupe ou d'une catégorie de bénéficiaires constituée de salariés de filiales étrangères du Groupe adhérents au PEGI au résultat de l'Offre « Elis for All 2021 », a établi le présent rapport complémentaire :

- **Conditions définitives de l'offre « Elis for All 2021 »**

Dans le cadre de l'offre « Elis for All 2021 », le Groupe a proposé une formule d'actionnariat classique avec une décote de 30% et un abondement d'une action gratuite pour 10 actions souscrites qui sera assuré au moyen de la livraison d'actions à émettre en France, et de la livraison d'actions existantes préalablement acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions à l'international.

Les actions ont été souscrites par les bénéficiaires, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), selon le pays de résidence.

Conformément aux dispositions légales et à la délégation qui lui a été consentie par le Directoire lors de sa séance du 17 mars 2021, le Président du Directoire a décidé :

➤ le 5 mai 2021 :

- de fixer le prix de souscription (i) en faveur des adhérents à un plan d'épargne groupe au titre de la 24^{ème} résolution en France et (ii) au profit des salariés des filiales d'Elis en dehors de la France, dans le cadre de la 25^{ème} résolution, à 10,46 euros, soit 70% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Elis sur le marché Euronext Paris, pendant les 20 jours de bourse précédant le 5 mai 2021 et,
- de fixer les dates de la période de souscription entre le 6 et le 21 mai 2021 inclus ;

➤ le 29 juin 2021 :

- de constater la réalisation de (i) l'augmentation de capital - en faveur des adhérents à un plan d'épargne groupe au titre de la 24^{ème} résolution en France - d'un montant total de 573 233 euros, par l'émission de 573 233 actions nouvelles, portant jouissance courante et (ii) l'augmentation de capital - au profit des salariés des filiales d'Elis en dehors de la France, dans le cadre de la 25^{ème} résolution - d'un montant total de 439 936 euros, par l'émission de 439 936 actions nouvelles, portant jouissance courante ;
- de libérer les 48 134 actions souscrites au titre de l'abondement bénéficiant aux adhérents au PEG France par incorporation d'une somme de 48 134 euros prélevée sur le poste « *Prime d'émission, de fusion, d'apport* » ;

Ces augmentations de capital (en ce compris la libération des actions au titre de l'abondement bénéficiant aux adhérents du PEG en France), ont porté le capital social de 223 008 066 euros à 224 069 369 euros et le nombre d'actions émises de 223 008 066 à 224 069 369. Le montant de la prime d'émission résultant de ces augmentations de capital s'élève à 9 584 379,30 euros, sur lequel (i) seront imputés les frais liés aux augmentations de capital et (ii) le solde sera affecté à la dotation de la réserve légale.

- **Incidence des émissions sur la situation de l'actionnaire au 29 juin 2021**

Conformément aux dispositions des articles R.225-115, R.225-116 et R.22-10-31 du Code de commerce, nous vous précisons ci-dessous l'incidence des émissions susvisées résultant de l'offre « Elis for All 2021 » sur la quote-part des capitaux propres, la situation des actionnaires et l'incidence théorique sur la valeur boursière.

Nous vous précisons que les calculs sont effectués sur la base de la situation des comptes sociaux d'Elis arrêtés au 31 décembre 2020.

L'incidence de l'émission de 1 061 303 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'Elis au 31 décembre 2020 d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société et n'ayant pas souscrit aux augmentations de capital sera la suivante :

- **Participation de l'actionnaire au capital en %**

Avant émission (capital au 31/12/2020)	1%
Après émission d'un nombre de 573 233 actions	0,9974%
Après libération d'un nombre de 48 134 actions	0,9972%
Après émission d'un nombre de 439 936 actions	0,9952%

En outre l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres sociaux de la Société Elis pris au 31 décembre 2020 pour un actionnaire détenant 1 action de la Société et n'ayant pas souscrit aux augmentations de capital sera la suivante :

- **Quote-part (par action) dans les capitaux propres sociaux de la Société Elis au 31 décembre 2020**

Avant émission (capitaux propres au 31/12/2020)	12,53 euros
Après émission d'un nombre de 573 233 actions	12,50 euros
Après libération d'un nombre de 48 134 actions	12,50 euros
Après émission d'un nombre de 439 936 actions	12,47 euros

Les informations par action avant réalisation de ces augmentations de capital sont présentées sur la base du nombre d'actions total composant le capital au 31 décembre 2020 soit 221 819 430 actions.

- **Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action**

Le montant des augmentations de capital, primes d'émission incluses, soit 10 597 548,30 euros représente 0,30% de la capitalisation boursière de la Société, telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de bourse précédent le 29 juin 2021, soit 3,499 milliards d'euros.

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, celle ci n'a pas d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Fait le 29 juin 2021



Xavier Martiré
Président du Directoire



Louis Guyot
Membre du Directoire